

De la Corporation du Pont du Lac Saint-Louis, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi autorisant la construction d'un pont sur la rivière Saint-Laurent, près de la Réserve Indienne de Caughnawaga.

De la *Essex Terminal Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de prolonger le délai accordé pour commencer et compléter la construction d'une ligne de chemin de fer.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill No 20, Loi concernant un certain brevet de la *A. R. Wilfley and Sons, Inc.*—*M. Anderson* (Toronto-High-Park).

Bill No 21, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Montréal à l'Atlantique.—*M. Pickel*.

Bill No 22, Loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent à Caughnawaga.—*M. Dupuis*.

Bill No 23, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex.—*M. Robinson*.

Lesdits bills sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 102.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Etat des comptes concernant le fonds d'assurance du Service civil pour l'exercice se terminant le 31 mars 1930, conformément à l'article 21, c. 23, S.R.C., 1927.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copie d'un arrêté en Conseil, C.P. 19/161, en date du 22 janvier 1931, mettant à sa retraite *W. W. Cory*, sous-ministre de l'Intérieur, en vertu des prescriptions des S.R.C., 1927, c. 22, article 6, paragraphe 3.

M. Weir (Melfort), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Autres règlements sous les prescriptions de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux, conformément à l'article 10, c. 47, S.C.R., 1927.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi pour *M. Stevens*, dépose sur la Table, —Copie du treizième rapport annuel du Conseil national de recherches, pour l'année fiscale 1929-1930, contenant le rapport du président et le rapport financier.

M. l'Orateur, donne communication de la lettre suivante qu'il a reçue:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

OTTAWA, 1er avril 1931.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable *M. le Juge Newcombe*, en sa qualité de député de Son Excellence l'Administrateur, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 1er avril, à 3.30 p.m., afin de donner la sanction royale à certains bills.

Veillez agréer,

Monsieur l'Orateur,

l'assurance de ma haute considération,

JAMES F. CROWDY,

Secrétaire-adjoint du Gouverneur général

A l'honorable Orateur,
de la Chambre des Communes,
Ottawa.